



Paris, le 9 avril 2024

SUPPLEMENT 3 EMTN SFIL 2023

Conformément à la réglementation en vigueur, Sfil annonce que son Supplément N°3 au programme EMTN 2023 a été approuvé par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 8 avril 2024 et qu’il peut être consulté sur son site internet : <https://sfil.fr/infos-financieres/programme-demissions/> (rubrique Investisseurs).